



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
5 septembre 2003  
Français  
Original: anglais

---

### Dix-neuvième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est présenté en application de la résolution 1492 (2003) du Conseil de sécurité en date du 18 juillet 2003, par laquelle le Conseil m'a prié de lui rendre compte à échéances régulières des progrès accomplis par rapport aux critères qui doivent guider à la fois le retrait de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et la préparation des phases ultérieures du retrait. Il dresse également un bilan de la situation sur le plan de la sécurité, ainsi que des efforts d'ensemble qui ont été déployés pour consolider la paix en Sierra Leone depuis mon rapport précédent en date du 23 juin 2003 (S/2003/663).

#### II. Situation en matière de sécurité

2. Durant la période considérée, la situation en matière de sécurité en Sierra Leone est restée généralement stable. Il n'y a pas eu d'incident grave susceptible de menacer la stabilité qui règne actuellement dans ce pays. Les troupes de la MINUSIL ont été mises en état d'alerte après le décès, survenu le 29 juillet dans un hôpital de Freetown, de l'ancien chef du Front révolutionnaire uni (RUF), Foday Sankoh. Le décès de M. Sankoh n'a cependant suscité aucune réaction notable dans la population. La stabilité générale du pays a permis à la MINUSIL de mener à bien la première étape de la phase 3 de son plan de réduction des effectifs (voir le rapport S/2003/663, par. 37), qui a vu le départ d'un bataillon nigérian en août 2003. Elle a aussi facilité la poursuite du processus de consolidation de la paix.

3. Bien que la stabilité actuelle en Sierra Leone soit encourageante, un certain nombre de problèmes évoqués dans mes rapports antérieurs continuent de se poser. Ainsi, par exemple, le fait que des travailleurs continuent d'affluer vers les zones d'extraction de diamants des districts de Kono et de Kenema demeure une source potentielle d'instabilité. Les groupes de jeunes opposés à la présence de travailleurs non autochtones sur les sites diamantifères sont devenus encore plus véhéments dans certains endroits. Il est cependant encourageant de constater que le Gouvernement a intensifié ses efforts pour régler les problèmes associés à l'extraction de diamants.

4. L'impatience témoignée par certains anciens éléments de la Force de défense civile (CDF), du RUF et du Conseil révolutionnaire des forces armées/ex-Armée sierra-léonaise (AFRC/ex-SLA), notamment face à certaines mises en examen



décidées par le Tribunal spécial pour la Sierra Leone, constitue un autre défi pour la consolidation de la paix. Au début d'août, le Président Ahmad Tejan Kabbah a rencontré des représentants de la Force de défense civile à Bo pour répondre à leurs doléances, et notamment à leurs protestations contre le fait que des promesses de dédommagement qui leur avaient été faites pendant le conflit n'avaient pas été tenues. Cette rencontre a permis d'éviter des manifestations publiques, mais certains éléments de la CDF continuent de demander la mise en liberté de M. Sam Hinga Norman, ancien Coordonnateur national de la CDF et Ministre des affaires intérieures, qui a été mis en examen par le Tribunal spécial. Même si elle a conservé une partie de son dispositif de commandement et de contrôle, la CDF ne semble cependant pas représenter une grave menace contre la stabilité du pays pour le moment.

5. Nonobstant les problèmes évoqués plus haut, la MINUSIL estime qu'il n'existe pas de menaces intérieures immédiates contre la sécurité de la Sierra Leone. La MINUSIL a poursuivi de façon progressive la réduction de ses effectifs et transféré aux forces gouvernementales ses responsabilités en matière de sécurité dans les régions où les menaces contre la sécurité sont relativement faibles, c'est-à-dire principalement dans la partie centrale du pays. Elle a déjà retiré ses contingents militaires des villes de Kambia, Kabala, Kamakwie, Sumbuya et Pujehun, et réduit leur effectif en d'autres endroits. Malgré les efforts que déploie le Gouvernement pour continuer à se donner les moyens de décharger la MINUSIL de ses responsabilités en matière de sécurité, les plans qui prévoient affecter des éléments de police sierra-léonaise supplémentaires aux régions d'où se retirent les contingents de la MINUSIL n'ont été que partiellement mis en oeuvre. Cela n'a pour le moment pas eu d'incidence sur la stabilité des régions concernées, mais la MINUSIL continue de suivre de près les conditions de sécurité dans l'ensemble du territoire.

6. L'évolution récente de la situation au Libéria dans un sens favorable aura, de toute évidence, des répercussions sur la stabilité de la Sierra Leone. Comme le lui a demandé le Conseil de sécurité, la MINUSIL a facilité, dans des délais très brefs, le déploiement et l'entretien initial du premier bataillon et du quartier général de la force de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) au Libéria (ECOMIL), dont le déploiement a commencé le 4 août pour s'achever le 19 août. La MINUSIL a également fourni un appui actif à mon Représentant spécial pour le Libéria et continuera de le faire jusqu'à ce qu'une mission au Libéria ait été créée.

7. Bien que la situation au Libéria ne constitue plus actuellement une menace immédiate contre la Sierra Leone, le fait que d'anciens combattants sierra-léonais qui auraient participé aux combats au Libéria puissent essayer de revenir en Sierra Leone est préoccupant. Il est rassurant à cet égard que le Gouvernement sierra-léonais prépare actuellement un plan d'urgence pour faire face à cette éventualité.

### **III. Mise en oeuvre de l'option de réduction des effectifs dite « statu quo modifié »**

8. À la demande du Conseil de sécurité et après un examen approfondi de la situation en matière de sécurité, j'ai présenté dans mon dix-huitième rapport (S/2003/663) un certain nombre d'options pour la suite de la réduction des effectifs de la MINUSIL. Par sa résolution 1492 (2003), le Conseil de sécurité a approuvé

l'option du « statu quo modifié », selon laquelle le retrait de la Mission de la Sierra Leone devrait être mené à terme en décembre 2004 au plus tard. Cette option prévoit par ailleurs que la phase 3 du plan de réduction des effectifs sera exécutée en plusieurs étapes.

9. Au cours de la phase précédente de réduction des effectifs, qui s'est achevée en mai 2003, 3 826 hommes avaient été rapatriés, l'effectif de la Mission passant ainsi de 16 900 à 13 074 personnes. L'exécution de la phase actuelle, qui a commencé en juin 2003, prévoit que l'effectif militaire de la Mission sera ramené à 5 000 hommes d'ici octobre 2004. La première étape de cette opération s'est achevée en août 2003 avec le départ d'un bataillon nigérian basé à Makeni et Kamakwie dans le secteur central. Ce retrait a ramené l'effectif militaire de la Mission à 12 311 personnes. À chaque étape, la MINUSIL procédera à un examen approfondi des conditions de sécurité.

10. Si la situation reste favorable sur le plan de la sécurité, il est prévu que la deuxième étape de la phase actuelle de réduction des effectifs sera mise en oeuvre à partir de novembre 2003 et que l'effectif militaire de la Mission sera réduit à 11 500 personnes. Pendant cette deuxième étape, la Mission continuera à rapatrier les contingents du secteur central. Pendant la troisième étape, qui se déroulera de décembre 2003 à juin 2004, c'est l'intégralité du secteur central qui sera transférée aux forces nationales de sécurité. Cette étape, qui sera l'une des plus cruciales du plan, comprendra le retrait de l'ensemble des forces de la MINUSIL des régions frontalières de l'est du pays. Comme il a été dit plus haut, à la fin de cette étape, l'effectif militaire de la Mission devrait avoir été ramené à 5 000 personnes.

#### **IV. Critères**

11. Comme il était dit dans mon quinzième rapport au Conseil de sécurité (S/2002/987), le rythme de la réduction des effectifs de la MINUSIL sera dicté par la réalisation d'un certain nombre de critères spécifiques. Les progrès accomplis dans la réalisation de ces critères sont décrits ci-après.

##### **A. Renforcement des moyens de la police sierra-léonaise**

12. La police sierra-léonaise continue de faire des progrès réguliers vers son objectif, qui est d'assumer la responsabilité du maintien de l'ordre en Sierra Leone. Avec le concours de la MINUSIL, des conseillers du Commonwealth, du Département du développement international du Royaume-Uni et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le recrutement de nouveaux policiers se fait à un rythme accéléré et la formation des recrues s'est améliorée.

13. La police civile des Nations Unies continue d'offrir ses conseils professionnels dans des domaines importants par le biais des 126 policiers que compte actuellement la MINUSIL. Parmi eux, 31 policiers participent en qualité d'instructeurs à la formation des recrues et du personnel de police et 83 autres ont été déployés à titre de conseillers dans 17 juridictions de police réparties sur l'ensemble du territoire sierra-léonais, y compris à Freetown. Il s'y ajoute plusieurs officiers d'état-major basés au quartier général de la Mission – et notamment des experts de la police des frontières et des aéroports – qui font bénéficier la police sierra-léonaise de leurs

conseils et de leurs compétences. Les consultations se poursuivent avec le Gouvernement sud-africain en vue de se procurer les services d'un conseiller de police spécialisé dans les zones d'extraction de diamants.

14. À cause de l'insuffisance de la capacité d'absorption locale, le Comité de direction n'a toujours pas recommandé le déploiement du reste du personnel de police autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1436 (2002). Ce comité, qui regroupe la police sierra-léonaise, la MINUSIL et les conseillers de police du Commonwealth, coordonne les efforts déployés en vue de renforcer la police sierra-léonaise. Il est présidé par l'Inspecteur général de la police sierra-léonaise.

15. Grâce à une opération de vérification des salaires effectuée avec l'appui de la MINUSIL et des conseillers du Commonwealth, la police sierra-léonaise a pu établir un fichier réaliste de son personnel. Elle a notamment pu établir que son effectif est actuellement de 6 241 personnes. Ce chiffre augmente régulièrement, cependant, grâce à l'agrandissement de l'École de formation de la police financé par le PNUD et le Département du développement international du Royaume-Uni. Ainsi, 384 agents de police ont été recrutés et formés en 2002. Le nombre des recrues devrait passer à plus de 700 en 2003 et 2 100 en 2004. À ce rythme, la police sierra-léonaise devrait atteindre son objectif de 9 500 policiers d'ici à la fin de 2005.

16. Avec l'aide de la police civile de la MINUSIL et du Commonwealth, la police sierra-léonaise a procédé à une évaluation des besoins de police dans l'ensemble des districts et dressé un plan qui prévoit le déploiement de 2 450 agents supplémentaires, ce qui revient presque à doubler le nombre des agents – 2 900 – actuellement déployés dans les 12 districts. Les affectations se feront en priorité dans la région orientale, où l'on estime que les risques de troubles de l'ordre public associés à l'extraction des diamants, à la présence de groupes de jeunes miliciens, au nombre important d'anciens combattants et aux problèmes de sécurité des frontières sont les plus élevés. Le déploiement de plus de 850 agents de police supplémentaires dans les trois districts de Kono, Kailahun et Kenema devrait être mené à bonne fin d'ici octobre 2004. Il devrait renforcer notablement la capacité de la police sierra-léonaise à prendre en charge le maintien de l'ordre lorsque la MINUSIL se retirera de cette région critique.

17. Les déploiements ainsi prévus dépendent cependant des concours qui seront fournis sur le plan de la logistique et de l'infrastructure. Une subvention récente du Département du développement international du Royaume-Uni devrait permettre au Gouvernement d'acquérir une partie du matériel de communication et de transport nécessaire; les efforts sont donc actuellement concentrés sur la recherche de financements pour la construction de casernes de police, qui sont pratiquement inexistantes en province. On continue également de construire des postes et des casernes de police grâce à des financements provenant du Fonds d'affectation spéciale de la MINUSIL, du PNUD et du Département du développement international du Royaume-Uni. J'invite les bailleurs de fonds à fournir un effort supplémentaire pour assurer le succès de cet important programme.

18. En étroite collaboration avec les conseillers du Commonwealth, les instructeurs de la police civile des Nations Unies travaillent à la formation des recrues et à l'établissement de programmes de formation des formateurs en plus d'assurer des formations spécialisées en criminalité commerciale, en services d'analyse criminelle, en prévention des stupéfiants, en procédures d'Interpol et dans d'autres domaines importants. En outre, les agents de police civile et les spécialistes

des droits de l'homme et de la protection de l'enfant des Nations Unies ont mis en oeuvre, à l'échelle nationale, un programme de formation des policiers sierra-léonais, et notamment de ceux qui sont affectés aux Unités de soutien aux familles. Nous rappellerons que ces unités ont une mission de vigilance et d'enquête à l'égard des actes de violence familiale. Pendant la période à l'examen, 865 policiers sierra-léonais ont participé à des ateliers consacrés à différentes disciplines en rapport avec le métier de policiers : normes professionnelles et déontologie, droits de l'homme, informatique élémentaire, police de quartier, appui aux familles et traitement des suspects. Les effets induits par ce programme ont fait l'objet d'un suivi attentif, et une évaluation exhaustive doit en être préparée d'ici à la fin de l'année.

## **B. Renforcement des capacités des forces armées**

19. Grâce à une assistance bilatérale extrêmement utile, les forces armées de la République de Sierra Leone ont continué de renforcer leur efficacité pour assumer la responsabilité de la sécurité extérieure du pays. Elles ont aussi commencé à opérer une compression de leurs effectifs, qui devraient être ramenés de 14 000 à 10 500 hommes d'ici à 2007. Parallèlement, l'armée a entrepris sa restructuration et les forces armées ont élaboré un concept des opérations révisé axé sur les opérations frontalières et le déploiement rapide des réserves. Cette approche est fondée en partie sur le transfert et la concentration d'unités dans un plus petit nombre de bases militaires installées en retrait de la zone frontalière. Le plan visant à créer ces bases a été financé par le Ministère du développement international du Royaume-Uni, DFID et le Ministère sierra-léonais de la défense. Afin d'accélérer le processus de construction des casernes, l'armée a offert à plusieurs de ses soldats des cours de recyclage pour qu'ils puissent se charger des travaux de construction.

20. Toutefois, les difficultés rencontrées par les forces armées que j'ai évoquées dans mes rapports précédents subsistent. L'insuffisance des moyens logistiques et le mauvais état du parc de véhicules de l'armée continuent d'entraver ses opérations. En outre, la pénurie de systèmes de commandement et de contrôle demeure une grande faiblesse des forces interarmées et du Ministère de la défense. Par ailleurs il est urgent d'améliorer le rapport officier-soldat qui est actuellement de 1 pour 21. Aujourd'hui le nombre d'officiers dans les forces armées est inférieur d'environ un tiers aux effectifs prévus, soit environ 800. Le renforcement de ces effectifs porterait le rapport officier-soldat à 1 pour 15. Depuis mon dernier rapport, une importance considérable a été accordée à l'amélioration des compétences professionnelles des officiers. La formation progressive des officiers récemment mise en place comporte un programme d'alphabétisation et d'apprentissage des technologies informatiques.

21. Les forces armées seraient mieux à même d'assumer une partie des responsabilités actuellement confiées à la MINUSIL si des mécanismes assurant des relations opérationnelles entre la police sierra-léonaise et les forces armées en cas de menace grave à la sécurité de l'État étaient officiellement mis en place le plus tôt possible. En outre, le réalignement des périmètres des brigades et la réinstallation des quartiers généraux des brigades dans les principales villes contribueraient également au renforcement des capacités de l'armée.

## C. Consolidation de l'autorité de l'État

22. Des progrès continuent d'être réalisés dans la consolidation de l'autorité de l'État et dans les efforts de relèvement déployés dans tout le pays par le Gouvernement et ses partenaires de développement. Maintenant que des fonctionnaires sont en poste dans tous les districts, on s'efforce de leur fournir des services de base, du matériel et d'autres moyens logistiques pour améliorer leur efficacité. Récemment, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a livré du matériel de communication, des ordinateurs, des imprimantes, des classeurs et des machines à écrire au Ministère des administrations locales et du développement communautaire ainsi qu'au Bureau du Président de la Cour. Ce matériel, qui a été installé dans les 12 districts, facilitera les échanges d'informations et renforcera la capacité des autorités civiles dans les districts. Le Gouvernement s'emploie également à résoudre d'autres difficultés, telles que le mauvais état des moyens de transport et des logements destinés aux fonctionnaires des districts.

23. Par ailleurs, le Gouvernement cherche toujours à développer le secteur judiciaire et à consolider l'état de droit dans le pays, avec le concours du PNUD et du DFID en particulier. Des tribunaux fonctionnent désormais dans tous les districts, où des juges et des magistrats itinérants jugent les affaires. L'affectation de juges a permis la reprise des audiences dans tout le pays et entraîné une réduction du nombre d'affaires en instance. Toutefois, le fait qu'il n'y a pas suffisamment de magistrats pour tous les tribunaux de district continue de faire gravement obstacle à l'administration efficace de la justice. Un soutien et une assistance considérables de la part des donateurs demeureront nécessaires dans ce domaine. Il faudra aussi entreprendre des réformes juridiques et institutionnelles pour renforcer le système judiciaire tout entier (tribunaux, services de police et prisons). À cette fin, le Gouvernement du Royaume-Uni a alloué 25 millions de livres sterling à un projet dans le secteur judiciaire, qui démarrera au début de 2004.

24. Dans l'intervalle, un projet de loi sur la réforme des administrations locales et la décentralisation est en cours d'élaboration. Le Cabinet devrait examiner ce projet avant son adoption définitive par le Gouvernement. Cette mesure préparera le terrain en vue de la tenue des élections des conseils municipaux et de district dans le courant du premier trimestre de 2004. L'adoption rapide du projet de loi facilitera la prise des dispositions logistiques et autres nécessaires par la Commission électorale nationale. Cette Commission devrait solliciter une assistance technique et logistique de l'Organisation des Nations Unies. Elle estime qu'il faudra au moins cinq mois pour organiser les élections, notamment pour mettre à jour les listes électorales, et évalue à environ 8 millions de dollars les ressources financières nécessaires à cette fin, dont à peu près la moitié devra provenir de donateurs.

25. Afin de lutter contre la corruption, le Gouvernement met actuellement en place, avec le concours du PNUD et de la Banque mondiale, un nouveau système de passation des marchés pour les contrats et services publics. Deux juges et un procureur spécialisés dans la lutte contre la corruption devraient prendre leurs fonctions prochainement avec l'assistance du Commonwealth.

26. Une nouvelle politique nationale à l'égard des jeunes ayant été lancée avec succès, le Ministère de la jeunesse et des sports a mis au point un vaste programme en faveur des jeunes, qui prévoit l'ouverture de bureaux de district dans toutes les

villes de province, le recrutement et l'affectation de personnel dans les provinces et le lancement d'une campagne nationale de sept semaines visant à faire mieux connaître aux jeunes les divers éléments de la politique nationale adoptée à leur intention.

#### **D. Réinsertion des ex-combattants**

27. Le Gouvernement a continué d'offrir de nouvelles possibilités de réinsertion aux ex-combattants. Étant donné qu'il reste encore environ 6 000 ex-combattants à inclure dans le programme, la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion pense que ce processus sera achevé dans les délais prescrits, à savoir vers la fin du mois de décembre 2003. Des partenaires extérieurs, dont la MINUSIL, le PNUD, le DFID, l'Agence allemande de coopération technique et, tout récemment, l'Union européenne, apportent une assistance à la Commission afin de lui permettre de mener à bien ce processus, grâce à l'exécution de programmes parallèles.

28. À mesure que la MINUSIL retirera ses troupes, elle réduira progressivement ses programmes palliatifs qui, dans le cadre de petits projets d'infrastructure communautaires à forte intensité de main-d'oeuvre, ont épaulé les efforts de réinsertion des ex-combattants. Tenant compte de cet abandon progressif des activités en faveur des ex-combattants au profit de programmes communautaires, la MINUSIL consacre les ressources restantes, en collaboration avec d'autres organismes de développement, au renforcement des capacités de réinsertion des ex-combattants dans leurs communautés. Cette activité qui bénéficie du soutien des Volontaires des Nations Unies par le biais d'un fonds spécial, est exécutée en collaboration étroite avec le PNUD dans le cadre de son programme de participation des jeunes et avec le Ministère sierra-léonais de la jeunesse et des sports.

29. L'Organisation des Nations Unies continue également d'examiner la question des armes légères qui restent en circulation dans le pays. Des projets pilotes du programme communautaire de collecte d'armes et de développement, inspirés par le PNUD et exécutés sous la conduite de la police sierra-léonaise, ont été achevés dans quatre chefferies et sont étendus à d'autres. Par ailleurs, le Gouvernement sierra-léonais a mis en place la Commission intérimaire chargée de la question de la prolifération des armes légères. Cette Commission, agissant en collaboration avec la police sierra-léonaise, étudie les aspects législatifs du contrôle des armes légères, y compris l'établissement d'un système de licences pour la détention d'armes à feu.

#### **E. Rétablissement du contrôle de l'État sur l'exploitation des diamants**

30. Pendant la période considérée, le Gouvernement a renforcé encore son contrôle sur l'exploitation des diamants, comme en témoigne l'augmentation sensible des activités d'exploitation de diamants sous licence et l'accroissement des exportations légales qui, au milieu de 2003, étaient supérieurs au montant total des exportations officielles pour 2002 (42 millions de dollars). Le Gouvernement redouble d'efforts pour améliorer à la fois la qualité et le nombre de contrôleurs des mines dans les principales zones et a commencé à publier tous les mois des analyses des exportations de diamants. Toutefois, il y a de bonnes raisons de penser que

l'exploitation illégale demeure généralisée. La MINUSIL continue, de concert avec le Gouvernement, à établir des levés et des cartes des sites d'exploitation dans diverses régions en vue de faciliter l'identification et la réduction des activités d'exploitation illégale.

31. Pour faire efficacement face à ce problème complexe, un cadre institutionnel a été mis en place. Le Groupe de coordination de la sécurité nationale examine régulièrement les questions de sécurité liées à l'exploitation des diamants, et un comité directeur de haut niveau composé des Ministres des finances, des ressources minérales et de l'intérieur, de la police sierra-léonaise, de la MINUSIL et de représentants des donateurs, traite de toutes les questions de fond ayant trait à l'exploitation de diamants. Le Gouvernement a également créé, sous la conduite du Vice-Président, une commission mixte de surveillance, chargée de contrôler l'application de la législation en vigueur concernant l'exploitation des diamants. La manière d'appuyer la police sierra-léonaise dans son nouveau rôle d'organe chargé de faire appliquer la loi dans les zones d'exploitation est actuellement à l'étude avec le concours de la police civile des Nations Unies. En outre, le 27 août, le Président Kabbah a proclamé à Koidu l'Alliance des diamants de Kono pour la paix qui est appuyée par l'Agency for International Development des États-Unis et qui cherche à introduire des initiatives communautaires pour assurer une gestion et une exploitation plus efficaces et plus transparentes dans l'industrie des diamants.

## **F. Droits de l'homme, réconciliation nationale et justice**

### **1. Suivi et promotion du respect des droits de l'homme**

32. Depuis mon dernier rapport, de nouveaux progrès ont été enregistrés en ce qui concerne les droits de l'homme et l'état de droit dans le pays. La police sierra-léonaise respecte de plus en plus la durée maximale légale de la détention provisoire, et les tribunaux de première instance connaissent régulièrement d'affaires. De ce fait, le nombre de personnes en détention provisoire de longue durée a sensiblement baissé. L'amélioration de la situation concernant les droits de l'homme est plus marquée dans les provinces où le système judiciaire est particulièrement faible. Afin de développer ses activités de formation et de renforcer des capacités et de poursuivre la consolidation de l'état de droit dans l'ensemble du pays, la Section des droits de l'homme de la MINUSIL a ouvert de nouveaux bureaux régionaux des droits de l'homme à Moyamba et Kailahun, et d'autres bureaux vont être ouverts dans les districts de Bo, Kambia, Pujehun, Koinadugu et Tonkolili.

33. Malgré ces progrès, l'absence d'action judiciaire persiste dans certains domaines. En particulier, aucun fait nouveau important ne s'est produit dans les procès des « West Side Boys » et des anciens membres du RUF qui ont été arrêtés après la crise de mai 2000 et qui, depuis, sont en attente de jugement sans accès à des conseils juridiques. De même, aucun progrès n'a été réalisé pour ce qui est du procès de l'incident de la caserne Wellington de janvier 2003. Les 17 accusés sont toujours détenus sans aucune indication de la date de leur procès.

### **2. Questions concernant les femmes**

34. La Section des droits de l'homme, grâce à l'action de sa spécialiste des questions d'inégalité entre les sexes, a poursuivi résolument ses activités de



formation et de sensibilisation aux fins de la généralisation d'une perspective antisexiste et de la promotion des droits des femmes, notamment pour ce qui est de l'élimination de la violence familiale et de la violence sexiste, en offrant en particulier un appui aux cellules de soutien aux familles de la police sierra-léonaise et aux comités locaux de lutte contre la violence sexiste dans l'ensemble du pays. D'autres initiatives méritant d'être signalées sont la participation à la préparation d'un programme de sensibilisation à la violence sexuelle et sexiste, en collaboration avec des organisations non gouvernementales sierra-léonaises, et un atelier de trois jours sur la réforme du droit de la femme, organisé par le Ministère de la sécurité sociale, de la condition féminine et de l'enfance.

### **3. Protection des enfants**

35. Parallèlement au retrait de la MINUSIL, il faudra renforcer les structures et programmes du Gouvernement sierra-léonais et de ses partenaires pour faire face aux problèmes plus urgents en matière de protection de l'enfance. Il s'agit en particulier des énormes lacunes en matière d'éducation, de soins de santé et de récréation, du problème de plus en plus grave des enfants des rues, de la violence sexuelle et familiale généralisée dont sont victimes les enfants, de l'état déplorable de l'administration de la justice pour mineurs, du travail des enfants, en particulier dans l'extraction de diamants, des jeunes oisifs et de la violence des jeunes, ainsi que des enfants handicapés.

36. La MINUSIL et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) encouragent un resserrement de la collaboration avec le Gouvernement, la Commission nationale d'aide aux enfants touchés par la guerre et les organismes de protection de l'enfance pour élaborer des stratégies appropriées, poursuivre le renforcement des capacités locales et encourager une réforme législative afin d'assurer la protection des enfants. Un problème particulièrement grave est la réinsertion à long terme des enfants associés aux forces combattantes et aux enfants séparés de leur famille. Le programme fondamental de réinsertion, le programme efficace de l'UNICEF d'investissement dans l'éducation communautaire, doit être financé d'urgence pour la prochaine année scolaire. Les programmes d'aide aux laissés-pour-compte du programme officiel de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, en particulier les filles, sont en cours d'élaboration. L'UNICEF et la MINUSIL travaillent avec la Commission Vérité et réconciliation et le Tribunal spécial pour faire en sorte que ces institutions contribuent à défendre les droits et le bien-être des enfants.

37. Au niveau de la MINUSIL, l'intégration de la protection des enfants s'est poursuivie, avec l'intégration systématique du personnel militaire et la mise au point par les contingents de plans d'action pour la protection des enfants, comportant notamment des projets d'appui communautaire en faveur des enfants. En outre, une collaboration étroite a été instituée avec la composante militaire et de police civile. À cet effet, un coordonnateur pour les questions de protection des enfants a été désigné dans chaque base d'équipe d'observateurs militaires, et la police civile a inscrit la protection des enfants dans ses activités de formation et d'encadrement. La MINUSIL collabore par ailleurs avec la CEDEAO pour s'attaquer aux problèmes transfrontières de la protection des enfants.

#### **4. Commission vérité et réconciliation**

38. Le 6 août, la Commission vérité et réconciliation a achevé sa période de quatre mois d'audiences publiques, individuelles et thématiques. Ces audiences, généralement bien accueillies dans les 12 districts, et parfois diffusées en direct sur Radio MINUSIL, ont aidé à sensibiliser favorablement l'opinion publique à la Commission. La majorité des personnes venues témoigner devant la Commission étaient des victimes du conflit, mais plusieurs auteurs de délits, dont des anciens combattants, sont également venus témoigner. Cela a permis à la Commission d'organiser plusieurs séances symboliques de réconciliation entre des coupables prêts à faire amende honorable et des victimes disposées à pardonner. La Commission devrait achever ses travaux en octobre, après le dépôt de son rapport final. Elle ne pourra vraisemblablement pas s'acquitter du reste de ses travaux pendant la période indiquée. Toutefois, la possibilité de proroger son mandat est actuellement examinée par ses membres, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Gouvernement sierra-léonais.

39. Plusieurs ministres, des dirigeants de partis politiques, d'anciens présidents et d'autres acteurs de la guerre et de l'après-guerre ont comparu devant la Commission. Dernier témoin à être entendu, le Président Kabbah a présenté dans le détail, le 5 août, le déroulement de la guerre. Il a salué l'action de la Commission vérité et réconciliation et renouvelé l'appui de son gouvernement aux mécanismes de suivi de la Commission, tels qu'une commission nationale permanente des droits de l'homme. Lors de discussions avec la MINUSIL, le Gouvernement a convenu d'oeuvrer à la création de cette commission avec la MINUSIL et des représentants de la société civile.

#### **5. Tribunal spécial**

40. Le Tribunal spécial pour la Sierra Leone a poursuivi l'instruction du procès des neuf personnes inculpées de crimes de guerre. Certains chefs d'inculpation concernent des crimes commis contre des enfants. Le 30 juillet, le Tribunal spécial a annoncé le décès de l'ancien chef du RUF, Foday Sankoh, intervenu la veille dans un hôpital de Freetown après une longue maladie. Le Tribunal a fait savoir que M. Sankoh, qui était en attente de jugement, était décédé de mort naturelle.

41. Dans mon dernier rapport, j'ai informé le Conseil que le Tribunal spécial avait inculqué le Président du Libéria, M. Charles Taylor, qui a par la suite démissionné de la présidence et a quitté le pays le 11 août. L'ancien gouvernement libérien a fait appel de l'inculpation de M. Charles Taylor contre le Gouvernement sierra-léonais auprès de la Cour internationale de Justice.

42. La MINUSIL a continué d'aider à assurer la logistique et la sécurité du Tribunal spécial. Le 10 août, celui-ci a transféré les huit inculpés restants de son centre de détention de l'île de Bonthe à son site permanent à Freetown. La MINUSIL a prêté son concours pour ce transfert, avec les forces armées et la police sierra-léonaise. Elle a affecté deux sections aux locaux du Tribunal à Freetown afin d'en renforcer la sécurité. Le Greffier consulte activement la MINUSIL et d'autres organismes au sujet de mesures propres à promouvoir le droit des femmes dans le contexte des activités du Tribunal, notamment la sensibilisation des juges et des médias à la situation des femmes et des programmes de protection de témoins tenant dûment compte des considérations de sexe, comportant des services de conseil, aux personnes traumatisées et un encadrement psychologique.

Dans le même temps, Radio MINUSIL accorde chaque semaine du temps d'antenne au Tribunal dans le cadre de son programme de sensibilisation.

## 6. VIH/sida

43. Conformément à la résolution 1308 (2000) du Conseil de sécurité, la MINUSIL a poursuivi la sensibilisation de son personnel civil et militaire à l'impact du VIH/sida. Depuis le lancement, en mars 2003, d'une initiative conjointe concernant le VIH/sida en Sierra Leone par le Secrétariat, la MINUSIL et les organismes des Nations Unies, quelque 150 militaires ont reçu une formation de formateur concernant le VIH/sida axée sur la prévention, l'information et le changement d'attitude et de comportement. Le groupe thématique des Nations Unies sur le VIH/sida, présidé par l'UNICEF et composé d'organismes des Nations Unies, de la MINUSIL, d'organisations non gouvernementales, de la Commission nationale d'action sociale et du Secrétariat national de lutte contre le VIH/sida, se prépare à l'organisation prochaine d'une enquête sur la prévalence du VIH/sida et met au point un projet d'action contre le VIH/sida.

## V. Action humanitaire, relèvement et développement

44. Selon les résultats provisoires, à l'issue de la vérification effectuée par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et ses partenaires en mai 2003, le nombre de réfugiés libériens en Sierra Leone aurait diminué de 10 % dans l'ensemble. Au 23 août, on comptait 54 298 réfugiés libériens hébergés dans des camps, et 7 886 résidant dans les centres urbains de Bo et Kenema, et on estimait à 4 000 le nombre de ceux qui se trouvaient dans les zones frontalières, ce qui portait à 66 184 leur nombre total confirmé en Sierra Leone.

45. Il est toujours difficile d'assurer des services appropriés dans les camps, en particulier durant la saison des pluies, quand les taux de morbidité augmentent rapidement. De manière générale, la situation dans les camps est satisfaisante, et leur capacité et celle des sites de transit sont suffisantes pour accueillir 8 000 réfugiés de plus. Les troubles récents à Monrovia ont eu un impact relativement limité le long des régions frontalières. Durant tout le mois de juin, un peu plus de 2 500 Libériens ont traversé la frontière pour se rendre dans le district de Kailahun, et l'on pense que certains sont des membres de la famille de soldats libériens qui se sont rendus ou des personnes qui les suivaient. Au cours de la première semaine d'août, de très petits groupes seulement de réfugiés et de rapatriés sont rentrés en Sierra Leone en empruntant le pont sur le fleuve Mano.

46. Simultanément, les rapatriements de réfugiés sierra-léonais à partir de la Guinée se sont ralentis et ont finalement été suspendus avec le début de la saison des grandes pluies. Les rapatriements par voie terrestre à partir de la Guinée devraient reprendre à la fin du mois de novembre ou au début de décembre, quand l'état des routes s'améliorera. On compte à l'heure actuelle un peu plus de 15 000 réfugiés enregistrés restant dans les camps en Guinée en attendant d'être rapatriés à la fin de 2003.

47. Les rapatriements à partir du Libéria ont cependant recommencé pendant une brève période le 4 juillet, avec l'évacuation d'urgence par voie maritime de réfugiés

qui se trouvaient à Monrovia. Quelque 1 250 Sierra-Léonais ont été rapatriés avant que l'opération ne soit arrêtée vers la fin du mois de juillet pour des raisons de sécurité. Avec le déploiement de la Mission de la CEDEAO au Libéria (ECOMIL) et le retrait des rebelles du Mouvement des Libériens unis pour la réconciliation et le développement (LURD) de Bushrod Island au Libéria, le rapatriement par voie maritime à partir de Monrovia a repris le 13 août. Le premier bateau transportant 206 Sierra-Léonais est arrivé à Freetown le 19 août. Les opérations devraient se poursuivre durant tout le mois de septembre.

48. Entre-temps, le processus national de relèvement continue à bénéficier d'un appui concerté. La MINUSIL, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le PNUD ont appuyé un exercice national de collecte des données mené conjointement avec tous les comités de relèvement de district en juin. Les informations recueillies seront utilisées pour suivre les progrès réalisés en ce qui concerne les divers objectifs fixés pour le relèvement au niveau national et pour planifier les interventions futures de relèvement et de développement à long terme.

49. Le Gouvernement, avec l'appui des donateurs, a considérablement progressé sur la voie de la stabilisation de l'économie. Le taux de croissance du PIB en termes réels pour 2002 est estimé à 6,6 % – ce qui fait de cette année la troisième année de reprise économique soutenue et devrait se maintenir à ce niveau en 2003. Le relèvement après le conflit est soutenu par la croissance dynamique des importations financées par les donateurs des activités de réinstallation et de reconstruction de grande envergure, une augmentation importante de la superficie de terres cultivées, l'accroissement des activités d'exploitation minière et du commerce intérieur et le renforcement de la confiance des investisseurs, ainsi que par l'augmentation du montant des envois de fonds, des investissements et des visites de nombreux expatriés sierra-léonais, et par une bonne gestion des politiques fiscales et monétaires.

50. Le programme macroéconomique pour 2003 prévoit une croissance de 6,5% du PIB en termes réels et une inflation modeste de l'ordre de 3 %. La production officielle de diamants a augmenté de 84 % au cours du premier trimestre de 2003; elle provenait entièrement de l'extraction de diamants par dragage. L'exploitation d'un grand gisement de kimberlite doit commencer au cours du troisième trimestre de 2003 et des activités visant à permettre la reprise de la production dans les mines de rutile au début de 2004 ont considérablement progressé.

51. Comme je l'ai indiqué dans mon dernier rapport au Conseil, les politiques fiscales et monétaires devront être gérées au plus près pour amortir l'impact de la hausse des cours du pétrole sur le relèvement, les prix, la balance des paiements et les revenus en termes réels. Après avoir baissé en 2002, le taux d'inflation a atteint 6,5 % au cours du premier trimestre de 2003, en raison essentiellement de la forte hausse des cours du pétrole. Les prix internes des produits pétroliers ont enregistré des augmentations allant de 23 % dans le cas de l'essence à 36 % dans celui du kérosène. En même temps, le montant brut des réserves en devises, qui a chuté au début de 2003 avant de remonter en mai-juin, est resté inférieur de 8 % au niveau qu'il avait atteint en décembre 2002. Le taux de change a baissé d'environ 6 % au cours du premier trimestre de 2003, ce qui a également contribué à l'inflation. Si les politiques monétaires sont systématiquement bien gérées, l'augmentation récente de l'indice des prix n'entraînera pas nécessairement une inflation durable. Selon les

données préliminaires, le déficit fiscal global est resté nettement inférieur aux prévisions.

52. L'équipe de pays des Nations Unies, l'UNICEF, le HCR, l'Organisation mondiale de la santé, le Fonds des Nations Unies pour la population, le PNUD, le Programme alimentaire mondial, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et la Banque mondiale continuent à appliquer une approche pluridimensionnelle axée sur les collectivités à l'appui des stratégies et des efforts du Gouvernement. Cette approche vise à étendre les services de soins de santé primaires aux pauvres et aux rapatriés; à accroître l'accès à une éducation primaire de qualité, en particulier pour les filles; à sensibiliser davantage les populations au problème du VIH/sida; à accroître sensiblement l'accès à l'eau salubre et à l'assainissement; à aider les collectivités à reconstruire les logements endommagés par la guerre et à appuyer le renforcement des capacités des institutions nationales. Dans le cadre de l'« Initiative des 4 R » (rapatriement, réinsertion, relèvement et reconstruction), l'équipe de pays des Nations Unies est en train de mettre en place des équipes d'appui à la transition pour assurer la poursuite de la planification et de l'exécution intégrées des programmes à mesure que le relèvement progresse.

53. Bien que d'importants progrès aient été réalisés, il reste beaucoup à faire pour répondre aux problèmes que le relèvement du pays continue de poser. La MINUSIL, par l'intermédiaire de son fonds d'affectation spéciale, continue à financer une vaste gamme d'activités concernant la remise en état ou la construction d'écoles, la construction de tribunaux d'instance (magistrates' courts), de postes de police et de bureaux de district, des projets de formation et des projets agricoles, la fourniture de conseils psychologiques, la réinsertion des anciens combattants et des enfants soldats dans la société et la fourniture de matériel et de mobilier pour renforcer la capacité des institutions essentielles. À ce jour, 73 projets ont été exécutés avec des contributions d'un montant total de 1,3 million de dollars fournis par les Gouvernement du Canada, de l'Italie, du Japon, des Pays-Bas et de la Suède. En outre, la MINUSIL s'emploie à renforcer la coopération civile et militaire avec les communautés locales grâce à la mise en oeuvre de projets à impact rapide par les contingents militaires.

54. À la fin du mois de juin, une mission conjointe d'examen de la situation humanitaire comprenant des représentants de l'ONU, d'organisations non gouvernementales et d'autres donateurs s'est rendue dans la sous-région. Sa visite a été suivie les 17 et 18 juillet par une réunion régionale à Dakar (Sénégal) au cours de laquelle les participants ont cherché à élaborer une stratégie régionale commune pour faire face aux problèmes de protection, de coordination, d'aide humanitaire, de santé, de démobilisation et de consolidation de la paix. L'ONU, les organisations non gouvernementales et les donateurs se sont engagés à resserrer leur collaboration pour faire face aux questions et problèmes plus larges qui se posent dans la sous-région.

## **VI. Aspects financiers**

55. L'Assemblée générale, dans sa résolution 57/291 B du 18 juin 2003, a ouvert un crédit d'un montant de 543,4 millions de dollars brut au titre du fonctionnement de la MINUSIL durant l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004. En

conséquence, si le Conseil de sécurité approuve ma recommandation figurant plus loin au paragraphe 64, concernant la prorogation du mandat de la Mission, le coût du fonctionnement de la Mission au cours de la période considérée ne dépassera pas le montant des ressources approuvées par l'Assemblée générale.

56. Au 31 juillet 2003, le montant des quotes-parts non acquittées au compte spécial de la MINUSIL s'élevait à 181,7 millions de dollars. À la même date, le montant total des arriérés de contributions pour toutes les opérations de maintien de la paix s'élevait à 1 306 200 000 dollars.

## VII. Observations et recommandations

57. Au cours de la période considérée, les nouveaux progrès accomplis sur la voie de la consolidation de la paix en Sierra Leone et du renforcement de la sécurité du pays dans son ensemble ont permis à la MINUSIL de poursuivre sa stratégie de retrait progressif de sa composante militaire, telle qu'elle avait été approuvée par le Conseil de sécurité. La responsabilité de la sécurité nationale dans certaines parties du pays est transférée au Gouvernement sierra-léonais, qui déploie des efforts encourageants pour augmenter la capacité globale de ses forces de police et de ses forces armées nationales. En dépit de cette évolution encourageante, de graves problèmes continuent cependant à se poser.

58. L'absence de matériel et d'éléments d'infrastructure adéquats est un élément critique qui continue à faire obstacle au renforcement des capacités des forces de police et des forces armées sierra-léonaises et les empêche d'assumer effectivement la responsabilité de la sécurité dans l'ensemble du pays, en particulier dans les zones frontalières. Il reste également beaucoup à faire pour renforcer la présence de la police sierra-léonaise dans les régions d'où la MINUSIL doit se retirer, en particulier la région orientale où l'instabilité est préoccupante. Une fois de plus, j'engage le Gouvernement et ses partenaires internationaux à répondre sans tarder aux besoins logistiques et aux besoins d'infrastructure de la police et de l'armée.

59. Selon les plans actuels visant à renforcer les capacités de la police sierra-léonaise, l'objectif consistant à porter les effectifs de cette dernière à son niveau d'avant guerre, soit 9 500 membres, pourrait être atteint d'ici à la fin de 2005, un an après la date à laquelle la MINUSIL devrait avoir quitté la Sierra Leone. La MINUSIL continuera à suivre de près les progrès réalisés en ce qui concerne l'efficacité de la force de police et à faire rapport à ce sujet, ainsi que sur son impact sur la situation générale dans le pays.

60. Le Gouvernement sierra-léonais a fait des efforts louables pour régler les graves problèmes liés au contrôle de l'exploitation des diamants. Il faut toutefois que des mesures soient prises rapidement pour faire en sorte que cette industrie nationale soit bien réglementée dans l'intérêt du pays tout entier. La Constitution d'une banque de données informatisée sur les licences d'exploitation, ainsi que l'examen des incitations et de la rémunération dont bénéficie le personnel de terrain du Ministère des ressources minérales et le recours au système bancaire pour toutes les transactions liées aux exportations de diamants, joueraient un rôle très important à cet égard. Les efforts menés par le Gouvernement pour doter progressivement la police sierra-léonaise des moyens nécessaires pour faire respecter la législation concernant l'exploitation et le commerce des diamants jouent également un rôle essentiel. On s'attend à ce que le Gouvernement poursuive énergiquement ces

efforts pour éviter toute menace que l'exploitation incontrôlée de ressources naturelles risque de faire peser sur la stabilité du pays. À cet égard, j'engage les États Membres à mettre à la disposition de la MINUSIL des candidats expérimentés au poste clef de conseiller de la police sur l'exploitation des diamants.

61. Comme je l'ai déjà fait observer dans mes rapports précédents, l'existence continue de la Force de défense civile risque de compromettre la stabilité à long terme du pays. Les appels lancés récemment par des membres de ce groupe pour obtenir la libération de leur ancien coordonnateur national rappellent le danger potentiel que cette force peut présenter pour diverses communautés. Le Gouvernement devrait donc veiller à ce qu'elle soit totalement démantelée.

62. Dans le secteur judiciaire, les efforts menés par le Gouvernement sierra-léonais pour améliorer la situation des droits de l'homme et étendre l'état de droit, ont régulièrement progressé. Son initiative tendant à recourir à des juges – là où il n'y a pas encore de magistrats – est digne d'éloges. De graves problèmes continuent néanmoins à se poser dans l'administration de la justice. Je fais appel aux donateurs pour qu'ils apportent l'appui financier nécessaire à ce secteur critique et soutiennent la mise en place d'une commission nationale des droits de l'homme.

63. Le Gouvernement et le peuple sierra-léonais sont à féliciter pour les progrès réalisés dans la réinsertion des anciens combattants. L'intention manifestée par la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion de mener à bien ce programme d'ici à la fin de 2003 mérite des encouragements et le soutien de la communauté internationale. L'achèvement de ce programme dans les délais prévus constituerait un succès remarquable pour tous les intéressés, y compris la MINUSIL, et il pourrait utilement servir d'exemple à d'autres pays de la sous-région, comme le Libéria et la Côte d'Ivoire.

64. À la lumière des considérations qui précèdent, et compte tenu de la nécessité de poursuivre le retrait progressif de la MINUSIL sans compromettre la sécurité en Sierra Leone, je recommande au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la MINUSIL d'une nouvelle période de six mois, jusqu'au 31 mars 2004.

65. Les faits nouveaux importants qui se sont produits récemment au Libéria ont donné naissance à un optimisme prudent quant à l'avenir. Il y a lieu d'espérer que l'Accord de paix global signé à Accra conduira à accroître la stabilité au Libéria à court terme, et ouvrira la voie à des élections libres et régulières. Un retour non réglementé en Sierra Leone d'anciens combattants susceptibles d'avoir participé aux combats au Libéria serait néanmoins un sujet de graves préoccupations.

66. En conclusion, je tiens à remercier le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents et des policiers, ainsi que la CEDEAO et les pays donateurs, pour le soutien qu'ils continuent d'apporter sans relâche au processus de consolidation de la paix en Sierra Leone. Je tiens également à rendre hommage à mon ancien Représentant spécial, Oluyemi Adniji, pour la contribution remarquable qu'il a apportée au rétablissement de la paix en Sierra Leone. Enfin, je tiens à exprimer mes profonds remerciements à l'ensemble du personnel civil et militaire de la MINUSIL, des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales pour leur contribution importante aux progrès impressionnants qui ont été réalisés en Sierra Leone.

